19.	18.4	18.3.	18.2.	18.1.	18.	17.4.		1	17.2	17.	16.4.	16.3.	16.2.	16.1.	16.	15. 15.1	14.1.	14.	Masses	12.1.	ò	6.1.	5.1.	4.1.	4	Dime	'n	2	1.1.	ŀ	Const
Masse statique maximale techniquement admissible au pod'attelage: (kg)	Remorque non freinée: (kg)	Remorque à essieu central: (kg)	rque: (kg)	Remorque à timon d'attelage: (kg)	Masse tractable maximale techniquement admissible en c	service prévue de l'ensemble: (KG)	immatriculé/en service prévue sur chaque groupe (kg)	immatriculé/en service prévue sur chaque essieu:	immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule		(kg) Masse maximale techniquement admissible de	(kg) (kg)		Masse en charge maximale techniquement admissible: (k	Masses maximales techniquement admissibles	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	Repartition de cette masse entre les essieux: (kg)	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet:		Porte-à-faux-arrière-maximal admissible: (mm)	pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm)	Largeur maximale admissible: (mm)	Longueur totale admissible: (mm)	Ecartement des essieux : (mm)	Empattement: (mm)	Dimensions principales	Essieux moteurs (nombre, emplacement, cra essieu):	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	Nombre et emplacement des essieux à roues		Constitution générale du véhicule
nissible au point					missible en cas de:	atriculé/en	oupé d'essieu:	sieu: (kg)	Nicula Nicula			groupe d'essieux:	essieu: (kg)	dmissible: (kg)	es	(kg)	(Kg)	nplet: (kg)		n):	icule-tracteur): (mm)				* 40 * * * *		crabotage d'un autre		jumelées:	I	
350	750	3500	0	0				1	'	n service prévues pour le	15500	1: 4480 2: 8480	1: 4480 2: 8480	12000		3983 1: 2725 2: 1258	2: 1614			4270		2550	.10295	1.	4700		1, 2, Par a	1, 1	1,2	9.	3
										our le trafic					1 1 1 1 1 1							a Dy		н			arbre de transr				10000
				1				11.7		3				17.11	*		: 1						,				transmission			ţ	

1.1 Nombre d'essieux: 1.1 Nombre d'essieux: 1.1 Nombre et emplacement des essieux à roues Jumelées: 1.2 Essieux directeurs (nombre, emplacement): 2.3 Essieux moteurs (nombre, emplacement): 2.4 Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre 1, 2, Par arbre de transmission essieu): 3. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre 1, 2, Par arbre de transmission essieu): 4. Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre 1, 2, Par arbre de transmission essieu): 5. Langeur maximale admissible: (nm) 1, 10295. 5. Langeur maximale admissible: (nm) 2, 10295. 6. Avancée de la sellente d'attelage pour un véhicule tracteur pour semit-remorque (maximale et minimale): (nm) 1, 1229. 7. Porte-à-faux arrière maximal admissible: (nm) 1, 1239. 7. Masse en norire de marche du véhicule incomplet: (kg) 2, 13 3080. 7. Masse en norire de marche du véhicule incomplet: (kg) 2, 13 3080. 7. Masse en norire de cette masse entre les essieux: (kg) 2, 13 3080. 7. Masse maximales de cette masse entre les essieux: (kg) 2, 13 3080. 7. Masse maximales techniquement admissible: (kg) 1, 2000. 7. Masse en charge maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue (kg) 1, 2000. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 2, 24480. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 2, 24480. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1, 2000. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1, 2000. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 2, 24480. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 2, 2480. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 2, 2000. 7. Masse maximale admissible du véhicule inmarticulé/en service prévue sur chaq	Const	Constitution générale du véhicule	
Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées: 1,2 Essieux directeurs (nombre, emplacement): 1,1 Essieux directeurs (nombre, emplacement): 1,2 Empattement: (nombre, emplacement, crabottage d'un autre 1,2 Par arbre de transmission 1,2 Empattement: (nombre, emplacement, crabottage d'un autre 1,2 Par arbre de transmission 1,2 Empattement: (nombre, emplacement, crabottage d'un autre 1,2 Par arbre de transmission 1,2 Empattement: (nombre, emplacement, crabottage d'un autre 1,2 Par arbre de transmission 1,2 Empattement: (nombre essieux: (nombre essieu	۲	ssieux:	2
Essleux directeurs (nombre, emplacement): Essieux moteurs (nombre, emplacement): Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre Essieux): Empattement: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Largeur maximale: (mm) Largeur (kg) Largeur	1.1.	à roues	
Essleux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essleu): Ennations principales Enpattement (mm) Longueur totale admissible: (mm) Longueur totale admissible: (mm) Longueur totale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximale admissible: (mm) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essleux: (kg) Répartition de cette masse entre les essleux: (kg) Masse maximales techniquement admissible: (kg) Masse maximales techniquement admissible: (kg) Masse maximale techniquement admissible: (kg) Masse maximale techniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue: sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue sur chaque essleux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule inmatriculé/en service prévue du véhicule inma	2	ment):	
Empattement : (mm)	ÿ.	emplacement, crabotage d'un	2, Par arbre de
Ernpattement: (mm) Ecartement des essieux; (mm) Longueur totale admissible: (mm) Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un réhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale); (mm) Porte-à-faux-arrière maximal admissible: (mm) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissibles Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maxim	Dime	nsions principales	
Ecartement des essieux : (mm) 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095. 1.095	4.	Empattement : (mm)	4700
Longueur totale admissible: (mm) 10295 Largeur maximale admissible: (mm) 2550 Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remocrque (maximale et minimale): (mm) 4270 Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) 4270 Porte-à-faux arrière maximal et et minimale): (mm) 4270 Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) 1: 3080 Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) 2: 1614 Masse maximales techniquement admissibles 2: 1258 Masses maximales techniquement admissibles 2: 1258 Masses techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) 1: 2725 Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) 1: 4480 Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux 1: 28480 Masse techniquement admissible sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse techniquement admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 28480 Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 2000 Masse maximale admissible edu véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) 1: 2000 1: 2000 1: 2000 1: 2000 1: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000 2: 2000	4.1.	des essieux :	
Largeur maximale admissible: (mm) Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Masse maximale du véhicule complété: (kg) Masse maximale du véhicule complété: (kg) Masse maximale techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en ser	5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	10295
Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule-tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale); (mm) Ponte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Ponte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible en cas de: 0 O	6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	100
pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm) Masse en charge maximale admissible: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Masse maximale stechniquement admissible: (kg) Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissible en cas de: Remorque à atmon d'attelage: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Do O O O O O O O O O O O O O O O O O O O	ò	de la sellette d'attelage pour un véhicule-tract	
Porte-à-faux-arrière maximal admissible: (min) 4270			
Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximales techniquement admissibles Masses maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic d'enservice prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic d'enservice prévues sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible d'u véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (12.1.	Porte-à-faux-arrière-maximal admissible: (mm)	4270
Masse en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Rasses maximales techniquement admissible: (kg) Repartition de cette masse entre les essieux: (kg) Repartition de cette masse entre les essieux: (kg) Repartition de cette masse entre les essieux: (kg) Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque non freinée: (kg) Remorque non freinée: (kg) Remorque non freinée: (kg) Remorque maximale techniquement admissible au point Remorque a timon d'attelage: (kg) Remorque non freinée: (kg)	Mass		
Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux: (kg) Masse maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: 1: 4480 Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: 1: 480 Masse maximales admissibles di véhicule immatriculé/en service prévues (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	14.	Masse en ordre de marche du véhicule incomplet:	4694
Masses minimale du véhicule complété: (kg) Répartition de cette masse entre les essieux (kg) Masses maximales techniquement admissibles: (kg) Masses maximales techniquement admissibles: (kg) Masses en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieux (kg) Masses techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: 1: 4480 (kg) Masses maximale techniquement admissible de l'ensemble: 1: 4480 2: 8480 Masses maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieux: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg) Masse techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Masse techniquement admissible en cas de: Remorque a essieu central: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point 3500	14.1.	ition de cette masse entre les essieux: (kg)	355550
Répartition de cette masse entre les essieux: (kg). Masses maximales techniquement admissibles Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximale admissibles du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque a essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 3500	15.	Masse minimale du véhicule complété: (kg)	3983
Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) 12000 Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) 1: 4480 (kg) 1: 4480 (kg) 2: 8480 Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: 1: 4480 (kg) 2: 8480 Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: 15500 (kg) 2: 8480 Masse maximale sadmissibles du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) O Semi-remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	15.1	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	2725 F
Masse en charge maximale techniquement admissible: (kg) Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) (kg) Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: 1: 4480 (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: 1: 2: 8480 Masse maximale admissibles d'u véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse practable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) 0 Semi-remorque: (kg) 750 Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	16.	Masses maximales techniquement admissibles	A STATE OF THE STA
Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg) (kg) Masse maximale techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à essieu central: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	16.1.	nissible:	12000
Masse techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg) Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masses maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en sérvice prévue sur chaque groupé d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	
Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble: (kg) Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale radmissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point 350	16.3.		4480 8480
Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatricule/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	16.4.	techniquement admissible	15500
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en sérvice prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque a essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	17.		1
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg) Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en sérvice prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque non freinée: (kg) Nasse statique maximale techniquement admissible au point 3500	17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg)	
Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en sérvice prévue sur chaque groupé d'essieu: (kg) Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point 350	17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg)	
Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (KG) Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	17.3.	ble du véhicule chaque groupe	
Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de: Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble; (KG)	
Remorque à timon d'attelage: (kg) Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	18.	uement admissible ei	
Semi-remorque: (kg) Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	18.1.	. 1	0
Remorque à essieu central: (kg) Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	18.2.	Semi-remorque: (kg)	0
Remorque non freinée: (kg) Masse statique maximale techniquement admissible au point	18.3.	à essieu central:	3500
Masse statique maximale techniquement admissible au point	18.4	non freinée: (kg)	750
	19.	le techniquement admissible au	350

manuelle manuele manuele	
Manuelle 90 Non Non Essieu 1: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 Ue: Toute catégorie de dispositif d'attelage homologu R55/ECE avec Dc>=31 kN et S>=350 kg D (kN): V (kN):	Vitesse maximale: (km/l) (et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatiqu Combinaison pneumatic Connexions pour le freir Pression dans la conduit système de freinage de max) itif d'attelage Marque ou numéro de r d'attelage, le cas échéar Types ou classes de disp pouvant être montés: Valeurs caractéristiques
Manuelle 90 Non Non Essieu 1: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 ue:	Vitesse maximale: (km/l cet suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatic Commexions pour le freir Pression dans la conduit système de freinage de max) itif d'attelage Marque ou numéro de r d'attelage, le cas échéar Types ou classes de disp pouvant être montés:
90 90 Non Resieu 1: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 We: du sitif	Vitesse maximale: (km/l x et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatiqu Commexions pour le freir Pression dans la conduit système de freinage de max) itif d'attelage Marque ou numéro de r d'attelage, le cas échéar
90 90 Non Non Sessieu 1: pneu 245/70R19.5, jante 49.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 ue: du	Vitesse maximale: (km/l cet suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatiqu Connexions pour le freir Pression dans la conduit système de freinage de max) itif d'attelage
Manuelle 90 Non Non Essieu 1: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 ue: du	Vitesse maximale: (km/l x et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatic itifs de freinage itifs de freinage essiente de freinage de max)
Manuelle 90 Non Non Essieu 1: pneu 245/70R19.5, jante 49.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134 ue:	Vitesse maximale: (km/l x et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatic itifs de freinage Connexions pour le freir Pression dans la conduit
Manuelle 90 Non Essieu 1: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu:245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134	Vitesse maximale: (km/l c et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatiqu Combinaison pneumatic itifs de freinage Connexions pour le freir
Manuelle 90 Non Essieu 1: pneu:245/70R19.5, jante 49.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134	Vitesse maximale: (km/l c et suspension Position du ou des essie Position du ou des essie Essieu(x) moteur(s) équi suspension pneumatique Combinaison pneumatic
90 90 Non Essieu 1: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 136 Essieu 2: pneu 245/70R19.5, jante 19.5x6.75, 134	
Manuelle 90	
Manue 90	
O minutés : (kW) Manue 90 x relevables:	
0 minutés : (kW) Manue	
0 minutés : (kW) Manue	
30 minutes : (kW) Manue	
30 minutes : (kW) Manue	Vitesse maximale
r 30 minutes : (kW)	Boite de vitesses (type):
A 117 A 7 4 7 4 7 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Puissance maximale sur
ale: (kW)	Puissance nette maximale : (kW)
	Puissance horaire maximale : (kW)
moteur: 158 kW à 2200(tr/min)	Puissance nominale du moteur:
	Puissance maximale
nt) Type 1A/Type ————————————————————————————————————	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)
burant / carburant Mono carburant	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:
	Carburant:
	Capacité du moteur: (cm³)
des cylindres: 4 en ligne	Nombre et disposition des
Non	Véhicule hybride:
Non	Electrique pur:
	Principe de fonctionnement:
DTI 5 21	Code de moteur inscrit sur le moteur:
VOLVO POWERTRAIN CORPORATION	Constructeur du moteur: